



**REOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

**CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES**

## Avis de Consultation Ouverte

**N° 01/CFIM/PRMP/UGPM/2024-AC**

1. Le **CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fourniture et articles de bureau (à commande)** ". Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.
2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À commande**.
3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :  
Adresse : **Nouveau Bâtiment du CFIM, Capsat Soanierana**  
Rue :  
Etage / Numero de Bureau : **2ème étage, porte 206**
4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics du CFIM et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:  
- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)  
Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).  
Le paiement devra être effectué :  
- Soit en espèce  
- Soit par chèque Bancaire.
5. Les plis devront parvenir à **Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics du CFIM** au plus tard le **20/08/2024 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:  
- cent vingt mille Ariary (Ar120 000.00)  
, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :  
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances  
- Soit par Garantie Bancaire  
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.



à **ANTANANARIVO** le 08/08/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics



**KAHOROANTANANARIVO** Claude Eurluck Donacia  
*Planificateur Principal*